

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

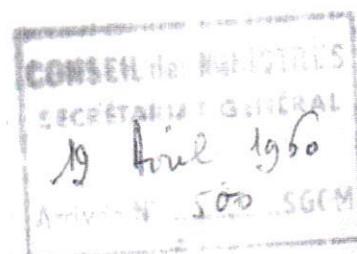
MINISTERE DE L'INTERIEUR

ANNEE 1960 N° 89 /PCM/MI.

SOMMAIRE

NOMINATION.

LE PREMIER MINISTRE,



- VU la loi n°59/3 du 15 Février 1959 portant constitution de la République du Dahomey ;
 VU la loi n°59/16 ALD. du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 VU le décret n°109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des Membres du Conseil des Ministres ;
 VU le décret n°88/PCM/MI du 4 Juillet 1959, nommant M. DIAROUMEYE ALI Chef de la Subdivision de Boukombé ;
 VU les nécessités de service ;
 Sur proposition du Ministre de l'Intérieur ;
 Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T

ARTICLE 1er.— M. DIAROUMEYE Ali, Administrateur 2ème échelon de la FOM actuellement chef de la subdivision de Boukombé (cercle de Natitingou) est nommé commandant de cercle de Natitingou en remplacement de M. NICOLAS Francis, appelé à d'autres fonctions

M. DIAROUMEYE assurera également l'intérim de la subdivision Centrale de Natitingou en remplacement de M. GBAGUIDI Christophe, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2°.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de la prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE PREMIER MINISTRE
 LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.

PORTO-NOVO, le 14 AVRIL 1960

M. AROUNA.

ORIGINAL	I
MI	5
JORD	I
INFO RADIO	2
PCM	15
HAUSSAIRE	5
SGCM	4
CF	I
CD	I
BCP/FOM	I
NATITINGOU	2
BOUKOMBE	I
INTERESSE	I
M. AIDE C	T